Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le
ID : 034-213400229-20190708-DLP2019_31-DE

Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Baillargues

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Département de l'Hérault

Commune de BAILLARGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

N° DLP2019- 31 - Séance du 05/07/2019

ACTES
8. Domaines de compétences par thèmes
8.2 Aide sociale

Nombre des membres		
Membres en exercice	Présents	Qui a pris part aux votes
13	8	9

Vote	
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

L'an 2019, le 5 juillet à 9h00, le conseil d'administration du C.C.A.S de la commune de BAILLARGUES s'est réuni à la salle Cabernet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MEISSONNIER, Président du C.C.A.S, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du conseil d'administration le 28/06/2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au C.C.A.S le 28/06/2019.

Présents :

Jean-Luc MEISSONNIER ; Marie-Thérèse AMALVY, Régine SUAY, Jean-Luc DE LA CLERGERIE, Hubert FABRITIUS, Christiane GAUBERT, Bertrand LEENHARDT, Marie-France TEXIER.

Absents représentés :

Michel BAUDOUR par Jean-Luc DE LA CLERGERIE.

Absents excusés :

Alain SOULIER, Jean-Marie COURTES.

Absents:

Anna RAMORA, Morgan SIMAR.

Secrétaire de séance : Marie BRAL, Directrice du C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 11/07/2019
Reçu en préfecture le 11/07/2019
Affiché le
ID : 034-213400229-20190708-DLP2019_31-DE

N° DLP2019 - 31 - EHPAD LES PINS BESSONS : EXERCICE 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le budget 2019,

Marie-Thérèse AMALVY rapporte que compte tenu de la réception de la notification tarifaire n°257 portant fixation du forfait global de soins pour 2019 et des remboursements des arrêts maladie, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes en recettes de fonctionnement.

Compte 735111 : + 0,46€

Compte 6419 : + 7000 €

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil d'administration **APPROUVE** la décision modificative N°1 pour l'exercice 2019 du budget annexe EHPAD Les Pins Bessons.

Pour extrait conforme,
Le 08/07/2019,
Le Président,
Jean-Luc MEISSONNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BAILLARGUES 34670

Le présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.